

Résolution 6-AGA-6-09-2017
Assemblée générale annuelle
Cercle finance du Québec
6 septembre 2017

CONSENTEMENT À LA CANDIDATURE DE CERTAINS MEMBRES AYANT VU LEUR MANDAT
EN TANT QU'ADMINISTRATEUR RENOUVELÉ DE FAÇON CONSÉCUTIVE PLUS DE 5 ANS

Considérant que parmi les membres ayant posé leur candidature à un poste d'administrateur en 2017-2018 et 2018-2019 trois de ceux-ci cumulent plus de 5 années consécutives au conseil d'administration, l'article 35 des *Règlements généraux du Cercle finance du Québec* stipule qu'ils ne pourraient y siéger à nouveau à moins que les membres y consentent par majorité simple lors de l'assemblée générale annuelle.

Sur proposition de XX appuyé par XX, il y a acquiescement unanime des membres présents à ce que M. Clément Roberge, M. Sylvain Gélinas ainsi que M. Patrice Paré présentent à nouveau leur candidature.

Le secrétaire

Jean-Pierre Gagnon